

## **OPTILAB - L'APTS DÉPOSE UNE PLAINTE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL**

Longueuil, le 14 octobre 2016 –L'APTS a déposé une plainte au Tribunal administratif du travail (TAT), au nom de la majorité des technologistes médicales, pour contester la méthode d'implantation du projet OPTILAB employée par les établissements de santé et par le ministre Barrette lui-même.

« Pour son projet de centralisation des laboratoires comme pour ses autres réformes, M. Barrette ne connaît qu'une méthode : le rouleau compresseur. Dans ces conditions, nous n'avons pas d'autre choix que d'utiliser les moyens légaux qui sont à notre disposition pour ramener la démocratie et le respect du personnel dans le réseau de la santé et des services sociaux, s'indigne la présidente de l'APTS, Carolle Dubé. Depuis sa nomination, le ministre a retiré toutes les instances qui offraient une voix différente de la sienne et qui servaient de garde-fous. Le poste de Commissaire à la santé et au bien-être a notamment été aboli. Les syndicats sont donc le dernier rempart contre la méthode Barrette et nous entendons exercer pleinement ce rôle. »



Dans son recours, l'APTS invoque l'article 12 du Code du travail, qui stipule clairement qu'un employeur ne peut pas entraver le travail d'un syndicat. « En tenant à l'écart l'APTS, le principal représentant des personnes salariées concernées, les 13 centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les 9 centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), les établissements non fusionnés et le ministre de la Santé et des Services sociaux ont nui à notre travail auprès de nos membres. Ils ont cherché à nous écarter de façon délibérée, malgré les dispositions de notre convention collective qui obligent les employeurs à nous consulter. C'est inacceptable », s'enflamme la présidente.

Les technologistes médicales ont récemment appris en bloc, à quelques heures de préavis, qu'elles allaient soit être transférées, perdre leur poste ou changer d'employeur. « Ce n'est pas une façon respectueuse de travailler avec les syndicats et les technologistes médicales. En trente ans, j'ai vu passer bien des réformes dans le réseau. Et c'est la première fois qu'elles se font sans consultation, avec si peu d'écoute. Quel outrage! L'APTS va défendre ses membres contre ce bâillon qu'on tente de leur imposer », conclut Carolle Dubé.

### **À propos de l'APTS**

Avec 32 000 membres, l'APTS est un syndicat indispensable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention.

- 30 -

Pour renseignements :  
Francis Boucher, conseiller en communication  
Téléphone : 514.609.2906 (cell.)